



## Problème suite à la vente d'une maison

-----  
Par asi

Bonjour,

vendeur d'une maison assurée uniquement par la décennale de construction (pas de dommage ouvrage) 5 mois après la vente, le nouveau propriétaire constate des infiltrations dans la douche

Il contacte alors son assurance qui mandate une expertise

Tout ceci sans en être averti au préalable

l'expertise révèle la mauvaise fixation du receveur de douche et des fuites au niveau des joints

conclusion : douche à changer entièrement

Hors la maison neuve a été habitée durant 3 ans sans aucun soucis particulier et j'ai même acheté un humidificateur d'air lors de la naissance de mon enfant

Suite à un courrier en recommandé avec AR que puis je encourir (courrier reçu un an après la vente)?

merci